



Commandement de payer visant la clause résolutoire

Par **psitttt1**, le **29/10/2008** à **09:43**

Bonjour, je viens de recevoir un commandement de payer visant la clause résolutoire, il me semble que ce commandement soit nul, en effet après quelques recherches j'ai trouvé quelques mentions, à savoir que l'adresse du fsl n'apparaît que le bailleur n'a jamais d'appel de loyers ni même fourni de quittance. Est-ce vrai, dans ce cas là que dois-je faire pour faire valoir mes droits, merci par avance pour vos réponses.

Par **psitttt1**, le **30/10/2008** à **08:36**

Bonjour, je voudrais apporter quelques précisions, je règle régulièrement une partie de mon loyer, j'ai aussi plus un crédit de charges, que mon propriétaire ne m'a jamais remboursé, je me retrouve dans cette situation suite à un accident de travail suivi d'un licenciement, j'ai fait toutes les démarches auprès de l'assistante sociale, en fait ce que je souhaite savoir, c'est comment me défendre au mieux, pour ne pas perdre mon appartement qui de plus est adapté à mon état de santé. J'ai juste besoin d'un peu de temps. Voilà merci par avance pour vos réponses.